

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Soirée du Groupement de Lausanne

Le Groupement Lausanne instaure le Stamm

Capitaine Etienne Küng, Président, Groupement de Lausanne

La fréquentation des activités de la SVO constitue une des principales préoccupations des différents comités de la SVO, et donc bien évidemment de celui du Groupement de Lausanne. Ce Groupement compte environ 450 membres, mais la participation moyenne aux activités se situe autour de 20-25 personnes. Nous pensons qu'une des raisons à cela est que les membres du Groupement ne se connaissent peu ou pas.

Comme première activité depuis la dernière assemblée générale, le nouveau comité du Groupement a décidé de mettre sur pied une rencontre des membres du Groupement, avec une organisation relativement simple, et surtout une régularité sur le long terme. Le but est de partager un moment entre membres, afin de faire connaissance les uns avec les autres, tous âges et tous grades confondus. Un effort sera fait en vue de la participation des membres les plus nouveaux, pour qu'ils puissent être intégrés de la meilleure manière possible dans notre société.

Pour la première rencontre du 2 novembre, c'est le Restaurant Le Vaudois, place de la Riponne à Lausanne, qui a été choisi. L'idée étant de se rencontrer de manière régulière, vous pouvez d'ores et déjà noter que la deuxième soirée aura lieu le lundi 1er février 2010, très probablement selon le même concept et au même endroit. Les informations vous parviendront en temps voulu par nos courriers et la page du Groupement de Lausanne du site Internet de la SVO (www.svovd.ch).

Le comité est bien évidemment à disposition pour toute demande d'information ou suggestion à faire. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse president.lausanne@svovd.ch.

Nous espérons que ces rencontres contribueront à dynamiser le Groupement et nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux le 1er février !

E.K.

Nouvelles brèves

Révision de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO)

Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2010 l'entrée en vigueur des modifications de la LTEO.

- Augmentation de la taxe d'exemption (TEO) de CHF 200.- à CHF 400.- au minimum.
- Suppression de la règle des 3 jours pour le service militaire, selon laquelle la moitié de la TEO est due dès l'accomplissement de 3 jours de service déjà. Désormais, **plus** que la moitié doivent être accomplis.
- **CR de 19 jours à accomplir:**

9 jours et moins	=	1/1 TEO
De 10 à 15 jours	=	1/2 TEO
Dès 16 jours	=	pas de TEO

Selon l'art. 24, al. 5, OOMi, les services d'instruction sont considérés comme accomplis lorsque les jours d'absence isolés ne dépassent pas le 20 % de la durée totale des jours de service imputables selon le tableau militaire de convocation. Cette règle est aussi applicable pour l'examen de l'assujettissement.
- Pour les membres des dét exploit, une nouvelle réglementation est aussi applicable. Celui-ci indique que des membres des dét exploit doivent effectuer un service annuel de 10 jours.

Service annuel de 10 jours (dét exploit):

5 jours et moins	=	1/1 TEO
De 6 à 9 jours	=	1/2 TEO
10 jours	=	pas de TEO

- Les TEO payées en raison de services renvoyés ne seront remboursées qu'une fois la **durée totale des services obligatoires accomplie**. Celui que veut faire valoir son droit au remboursement selon l'ancien droit, doit donc impérativement adresser sa demande jusqu'au 31.12.2009 aux autorités cantonales TEO.

Info: Kurt Rieder, Chef TEO AFC, Tel. 031 322 74 53

Histoire de la SVO ...

Principale société d'officiers de Suisse occidentale avec ses quelque 1200 membres, la Société vaudoise des officiers fêtera en 2010 son 185^{ème} anniversaire. Celui-ci coïncidera avec un autre anniversaire, celui des soixante ans de la mort du dernier commandant en chef de l'armée suisse, le Général Henri Guisan, membre de la SVO.

A cette double occasion, le Comité cantonal de la SVO a jugé nécessaire de publier un texte qui retrace pour la première fois l'histoire de la société, depuis sa création en 1825 (en même temps que la Société militaire de Genève) jusqu'à nos jours. Au travers de cette histoire, c'est bien l'histoire de notre armée qui peut être remise en perspective, avec ses moments forts, ses traditions et ses personnalités. La perspective adoptée est chronologique. Elle commencera sous l'Ancien Régime, soulignera le rôle joué par la SVO aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles dans la montée en puissance et la défense de l'armée de milice, particulièrement au travers de ses personnalités disparues : Guiguer de Prangins, Secrétan, Lecomte, de Vallière, Guisan, Masson, Chaudet ou Delamuraz. Certains événements seront mis en évidence : la guerre du Sonderbund de 1847, la crise de 1856, plusieurs « affaires », les deux guerres mondiales, le vieux débat de la professionnalisation, l'Expo 64, l'année 1989, la polémique des casques bleus, l'année 2004 et le projet « Avenir SVO ».

Outre ses activités associatives traditionnelles, la SVO n'hésite pas s'engager sur la scène politique, par le biais d'un lobbying en faveur d'une défense nationale crédible ou dans la lutte contre ceux qui, durant l'entre-deux-guerres, réclament sans cesse les « dividendes de la paix ». Durant toute son histoire, la SVO milite en faveur d'une armée de milice forte, quitte à ne pas suivre entièrement la Société suisse des Officiers, comme c'est le cas en 1994, avec l'étude « Armée 2000 ».

Le texte se basera principalement sur le fonds d'archives déposé aux Archives cantonales vaudoises (ACV) depuis 1979. Celui-ci couvre la période 1906-1975. Aucun document datant du XIX^e siècle n'est malheureusement disponible. Toutefois, la consultation d'autres sources disponibles aux ACV devrait permettre de combler en partie cette lacune. La publication officielle de la SVO constitue l'autre source de ce travail : le *Bulletin de la Section Vaudoise de la Société Suisse des Officiers* (1936-1968), le *Bulletin militaire vaudois* (1968-1988), *Défense* (1988-1994) et finalement la *Revue militaire suisse*.

En s'interrogeant sur le passé, nous sommes convaincus que nous pouvons poser quelques jalons pour l'avenir. Il est prévu de publier le texte pour l'Assemblée générale de la SVO prévue le 17 avril 2010

Impression du texte commémoratif

L'impression de 10'000 exemplaires est prévue pour début avril 2011, avec un budget maximal de Fr. 7500.- Le texte définitif serait remis d'ici mi-février sous forme d'un fichier mis en page. Des illustrations couleur et noir/blanc sont planifiées.

Tout membre de la SVO, actif dans le milieu de l'édition et désireux de contribuer à ce projet, est invité à se mettre en rapport avec le Comité cantonal d'ici le 15.12.2009.

Le saviez-vous ?

La célébration du 24 janvier date de la fin du 19^{ème} siècle. En 1889, Les Français ont commencé à fêter leur 14 juillet. De son côté, la Suisse commence en 1891 à célébrer l'alliance des Waldstätten. Le 1^{er} août est déclaré alors fête nationale.

Depuis 1898, les Vaudois célèbrent le 24 janvier. La coutume s'installe même si le jour n'est jamais devenu férié. Des coups de canon sont tirés depuis Sauvabelin, et certains partis ou associations organisent un banquet. La date du 14 avril 1803 aurait pu être choisie comme jour de fête, car elle marque l'entrée en souveraineté du canton, comme membre à part entière de la Confédération. Contrairement à la question du drapeau et au changement de formule proposé un peu à la légère, le débat n'a jamais eu lieu, mais la nouvelle Constitution du canton de Vaud porte bien la date du 14 avril 2003.

Appel aux membres de la SVO

Malgré les sources déjà disponibles, des lacunes importantes subsistent dans la documentation relative à l'histoire de la SVO. La notice prévue à l'occasion du 185^{ème} anniversaire apparaît dès lors comme la première petite pierre d'un projet destiné à préserver la mémoire de notre grande société.

En préparant le 185^{ème} anniversaire, le Comité cantonal a déjà à l'esprit le 200^{ème} et la perspective de publier un vrai livre. Pour ce faire, il est nécessaire de commencer ce long travail de mémoire maintenant et de faire appel aux membres, afin de combler les lacunes. Au final, tous les documents collectés seraient versés dans le fonds d'archives déposé aux Archives cantonales vaudoises (ACV) depuis 1979.

Les documents suivants suscitent un intérêt particulier :

- liste exhaustive de tous les présidents SVO depuis 1825,
- tout document relatif à la création de la société (années 1825-1826),
- tout document relatif à des membres « illustres » ;
- collection des revues de la SVO depuis 1936 ;
- archives photographiques (photos, affiches, ...) ;
- anecdotes ;
- tout autre document jugé d'intérêt.

Le Comité cantonal invite ses membres à se mettre en contact avec lui et à lui transmettre tout document ou copie de document, voire tout témoignage qui pourrait présenter un intérêt pour l'histoire de la société : secretaire.svo@windowslive.com . D'avance merci !